



Actualités 32

<http://32.snuipp.fr>

déposé le 29 octobre 2010

Retraites: la loi votée reste INACCEPTABLE!

Sommaire

p1 la loi votée reste inacceptable!
p2 le snuipp a rencontré l'IA
p3 temps partiels et 108h, situation des M1 et M2 dans le Gers, frais de déplacements sur postes fractionnés
p4 lettre ouverte au sénateur
p5 CAPD du 21/10
p6 et 7 Formation

Continue
p8 promotions, questions diverses

encart: bulletin d'adhésion

Le Parlement vient de se prononcer sur le texte de loi portant réforme des retraites tel qu'issu de la commission paritaire mixte et surtout dicté par l'exécutif.

Le projet porte à 62 ans l'âge de la retraite et à 67 ans celui du taux plein ; reconnaissant implicitement finalement l'injustice de cette mesure, le gouvernement a indiqué au Parlement quelques corrections ponctuelles qui laissent le texte inacceptable.

Ce projet, injuste pour tous, est particulièrement pénalisant pour les fonctionnaires :

baisse de leur traitement net, attribution du minimum garanti de pension soumise à un plafond de ressources et aux conditions du taux plein, augmentation du nombre des polypensionnés alors que le traitement de l'injustice de leur situation est renvoyé à un rapport ultérieur.

Des aménagements à la suppression du droit à pension sans condition d'âge des mères de trois enfants ayant 15 ans de service ont été apportés mais ils ne règlent pas la question au fond. Le texte invite des milliers de femmes fonctionnaires à abandonner leur activité professionnelle d'ici au 30 juin, quand bien même elles désiraient la poursuivre et met en difficulté les secteurs les plus féminisés de la Fonction publique : l'éducation, les services sociaux et de santé.

Il est encore temps pour la majorité d'entendre le rejet de ce projet exprimé par le mouvement social, l'exigence d'une autre réforme juste solidaire et efficace.

Il lui faut rompre d'urgence avec la volonté de faire payer la crise aux salariés.

Le vote de la loi n'arrêtera pas le mouvement profond qui s'est développé dans notre pays, au cours duquel la FSU a appelé à étendre et généraliser grèves et manifestations.

La FSU appelle les personnels à participer toujours plus nombreux aux actions unitaires engagées, à celles déterminées localement et à la **manifestation du samedi 6 novembre**.

Elle les appelle à débattre sur les lieux de travail des conditions de poursuite du mouvement en préparant les prochaines échéances de mobilisation nationale.

Betty JEAN dit TEYSSIER

Le SNUipp a rencontré l'Inspecteur d'Académie

L'IA souhaitait "faire le point sur quelques sujets", et sur "les moments qui ont coïncidé en commission paritaire"

Le SNUipp estime qu'un faisceau d'éléments laissent penser que la situation dans le Gers a changé. Circulaires, notes de service, recommandations, injonctions... arrivent dans les écoles. Elles ne sont pas préparées, frisent parfois le ridicule.

Nous avons demandé à l'IA s'il était au courant de tout ce qui s'organise. Si oui, certaines choses sont à rediscuter. Le SNUipp est favorable à un travail en amont.

Dans le cas contraire il ne peut être reproché aux élus du SNUipp de rappeler parfois quelques principes.

L'IA assure qu'il n'y a pas de "reprise en main", qu'il ne cherche pas l'affrontement. Il admet que le travail en amont n'a pas été suffisant mais précise qu'il restera solidaire des IEN, bien qu'il ne sache pas tout.

Enquête 108h

Pour l'IA, il n'y a pas volonté de contrôler. Cette enquête est un outil de dialogue, par exemple lors des inspections. Il sait que plus de 95 % des PE font davantage que leurs heures. Il a confiance dans les enseignants. C'est une façon de rendre compte.

SNUipp: il y a quelques années, personne n'aurait conçu un tableau comme celui-ci pour établir un dialogue IEN-enseignants. Les IEN deviennent des gestionnaires: horaires, compte-rendus... Alors que leur rôle serait plutôt de dynamiser et d'impulser dans le domaine pédagogique.

L'IA pense que le contrôle et l'inspection doivent évoluer. Les enseignants sont des cadres A, il faut en tenir compte.

Le SNUipp est prêt à participer à une réflexion. Les enseignants sont en effet des concepteurs, ils ne se contentent pas de reproduire.

Aussi, demander un tableau individuel est perçu comme un outil de contrôle inadapté. Ce tableau arrive dans un contexte où les enseignants sont submergés de contraintes : ils sont à fleur de peau. Les enseignants font des dizaines d'heures supplémentaires impayées; certains collègues l'indiqueront dans le tableau. Les choses se sont terriblement dégradées en quelques années.

L'IA admet qu'un tableau par école, qui ne rentre pas dans les détails, peut suffire.

La circulaire médicaments:

SNUipp : les médecins sont contents car ils ont moins de travail. Mais les collègues sont de nouveau en difficulté vis à vis des parents. Qui prend la respon-

sabilité de donner un médicament?

On a l'impression d'un retour aux années 80, quand les PAI n'existaient pas encore.

L'IA entend nos arguments, il va re-examiner sa note de service.

Goûter et collation

Le SNUipp a été informé qu'un livret était en cours de préparation pour diffusion. L'infirmière-chef a demandé aux écoles de participer à l'illustration du document final. Le SNUipp souhaite que le contenu soit examiné à la loupe car de nombreuses écoles ont bataillé sur ce problème.

L'IA va se renseigner.

Animations pédagogiques:

SNUipp : Nos collègues traînent des pieds car les animations ne répondent pas toujours aux attentes. Les IEN (Auch centre et sud) font le forcing en laissant entendre qu'elles sont obligatoires. De plus, dans ces circonscriptions, les collègues ne sont pas libres de choisir les thèmes qui les intéressent : ce n'est pas acceptable. Ces IEN devraient savoir qu'on ne peut contraindre à un déplacement sans remboursement des frais occasionnés.

L'IA ne connaît pas les "détails" concernant les inscriptions. S'il pouvait rembourser tout le monde pour les frais de déplacement, il le ferait. On peut réfléchir ensemble à des intervenants qui feront l'unanimité et donneront un sens aux animations.

ADDA:

Dans un courrier aux écoles, le directeur de l'ADDA rappelle aux enseignants leurs obligations de service.

Le SNUipp informe l'IA que, déjà l'an dernier, les collègues engagés dans un projet avec l'ADDA avaient rappelé fermement aux responsables de cette association les contraintes de leur métier d'enseignant.

Aucun autre partenaire de l'école (Ciné32, JMF, etc) ne se permet cela.

L'IA répond qu'en effet ce n'est pas à l'ADDA de dire si nous devons des heures.

Ciné 32:

L'IA pense qu'il faut remettre à plat certaines choses. Faut-il continuer à comptabiliser dans les horaires d'animations pédagogiques les séances de visionnage qui sont d'après lui l'équivalent d'un travail de préparation de classe ?

Pour le SNUipp ce ne serait pas une bonne décision, les visionnages peuvent durer une journée entière, ils se rajoutent à tout le reste qui n'est jamais comptabilisé.



Le partenariat avec Ciné32 est ancien et constructif, l'apport culturel dans notre département rural est indéniable. Autrefois, même le Plan de Formation prévoyait des interventions de Ciné32 !

Projet d'école:

Le SNUipp a été informé qu'un document est en préparation. Nous souhaitons en avoir connaissance avant diffusion.

L'IA propose d'y travailler ensemble quand le projet académique sera connu.

Betty JEAN DIT TEYSSIER - Elsa DELIGNIERES
Philippe DUBRANA - Joel RAMBEAU

Temps partiels et 108h.

Quotités	Service hebdomadaire d'enseignement (24 heures)	Service annuel complémentaire (108 heures)	Rémunération
100 %	8 demi-journées	108 heures dont 60 heures d'aide personnalisée	100 %
80 %	8 demi-journées, annualisation des jours non travaillés	87 heures dont 48 heures d'aide personnalisée	85,7%
75 %	6 demi-journées	81 heures dont 45 heures d'aide personnalisée	75 %
62,5 %	5 demi-journées	66 heures dont 37 heures d'aide personnalisée	62,5 %
50 %	4 demi-journées	54 heures dont 30 d'aide personnalisée	50 %

Situation des M1 et M2 dans le Gers

Sur le département, il y a actuellement 25 étudiants en Master 1 (M1).

Ceux-ci devront effectuer, sur l'année scolaire, 2 semaines de Stage d'Observation et Pratique Accompagnée, SOPA (!), soit une semaine de stage en maternelle et une semaine en élémentaire.

Ces étudiants seront en doublette : il faut donc 13 terrains de stage.

Un appel à candidatures a été lancé, le premier stage étant du 15 au 19 novembre.

Le SNUipp ne cautionne pas cette formation réduite et réductrice du métier d'enseignant et donc n'appelle pas les collègues à se porter volontaires pour recevoir des étudiants.

Frais de déplacements sur postes fractionnés:

Tous les collègues, quel que soit le poste fractionné (même et surtout si l'administration leur dit ne pas y avoir droit -communes limitrophes par ex-) doivent faire la demande d'utilisation du véhicule personnel et remplir l'état de frais dûs par l'administration.

Un nouveau décret est paru qui pourrait changer la donne!

Critères pour accueillir un étudiant:

la possession du CAFIPEMF puis l'implantation géographique des écoles. Les candidatures seront examinées en CAPD le 4 novembre.

Ce stage consiste en un temps d'observation couplé à un temps de pratique accompagnée, sur la même semaine.

Le SNUipp a demandé à l'I.A. que du temps soit dégagé sur les 108h pour l'accompagnement des étudiants. L'IA n'a pas souhaité se prononcer, car pour lui, ce ne peut être sur les 60h., difficilement sur les 24h. de concertation... Il ne reste donc, comme les représentantes du SNUipp lui ont fait remarquer, que les 18h. d'animations pédagogiques, ce qui a fait tousser les IEN !

Pour l'aspect financier, le Ministère semble bien avoir compris qu'il ne pourrait pas prendre les enseignants pour des idiots pleins de bonne volonté et gentils avec les étudiants futurs collègues, très longtemps... l'indemnité ridicule de 22,94 euros la semaine a été revue à la hausse. Reste à confirmer qu'il n'y aura pas de restrictions particulières....

D'autre part, il y a 40 étudiants en Master 2 (M2) qui devront effectuer 2 semaines de stage en responsabilité en maternelle et 2 semaines en élémentaire (prévues au plan de formation continue).

Pour l'instant, personne ne sait si les 40 étudiants en M2 partiront ou si cela concernera uniquement les étudiants admissibles au concours.

- Sachant que les M2 percevront une indemnité d'environ 3000 euros pour 4 semaines de stage, il y a, selon le SNUipp, une quasi-certitude en ces temps de vaches maigres qu'il n'y ait que les admissibles qui accéderont à ce dispositif.

Lors de ces stages, les M2 seront visités uniquement par des professeurs d'IUFM.

Le SNUipp a fait remarquer qu'il était dommageable qu'ils ne soient pas également visités par les IMF, au plus près des réalités du premier degré.



Lettre ouverte au Sénateur De Montesquiou,

Malgré de nombreuses demandes des organisations syndicales gersoises, le sénateur n'a pas souhaité les rencontrer. Il est plus que temps qu'il entende les Gersoises!

Monsieur le Sénateur,

Depuis le 27 août nos organisations syndicales demandent une rencontre car nous souhaitons connaître vos arguments et vos analyses sur le dossier des retraites ; nous désirions également vous informer de la réalité du monde du travail telle que nous la percevons.

Malgré plusieurs tentatives, le 15 septembre à Marsan devant votre château, le 18 septembre à Ordan-Larroque lors du Congrès de l'Association des Maires du Gers dont vous êtes président, le 23 septembre devant le siège de l'Association des Maires du Gers, le 2 octobre à la Préfecture, votre proposition en date du 4 octobre de nous rencontrer le samedi 9 octobre de 8h à 8h 30 a été vécu comme une provocation par les représentants des salariés que nous sommes au regard de l'importance du sujet.

En effet, nous recevoir une demi heure le lendemain du vote de l'article de loi entérinant le report de l'âge de 60 à 62 ans traduit le peu d'intérêt que vous portez à l'opinion des gersoises et des gersois et à la représentation syndicale.

Vendredi 8 octobre 2011, avec votre soutien, le Sénat a adopté, le report de l'âge légal de 60 à 62 ans : nos organisations dénoncent ce passage en force et ce mépris à l'égard des salariés et de leurs représentants.

Nos organisations syndicales vous demandent d'user de votre vote final pour retirer ce projet, afin d'ouvrir le débat nécessaire et souhaité par les salariés. Il est aujourd'hui possible de faire une autre réforme des retraites juste et solidaire. La France a les richesses nécessaires pour l'assumer.

Plusieurs récents sondages s'accordent pour affirmer que plus de sept français sur 10 rejettent la contre-réforme des retraites que le gouvernement veut imposer aux salariés. Les français savent que le premier objectif de cette contre-réforme est de réduire considérablement le niveau des retraites. La grande majorité des français a compris qu'ils vont devoir travailler plus longtemps pour des retraites plus basses ; ils savent que dans les années qui viennent, ils vont assister dans les villes et les campagnes au retour des « vieux pauvres ».

Pour nos organisations syndicales, cette contre-réforme, directement inspirée par le MEDEF,

- est préconisée par les marchés financiers qui exigent, pour parer à tout risque de non-remboursement de la dette publique, la restriction drastique des dépenses publiques et sociales.

- est profondément injuste : les salariés et les retraités devront payer alors que les plus hauts revenus et les capitaux seront très largement épargnés. Les bornes d'âge repoussées à 62 et 67 ans, l'allongement de la durée de cotisation, les décotes qui sanctionnent les carrières courtes frapperont de plein fouet les femmes, les jeunes et les précaires. Vouloir faire travailler deux ans de plus les seniors, c'est retirer près d'un million d'emplois aux jeunes.

Le gouvernement et le MEDEF affirment

- vouloir assurer le retour à l'équilibre de nos régimes de retraite. Comme l'indiquent les projections du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), les moyens annoncés pour y parvenir ne combleront pas les besoins de financement car les questions de l'emploi et des salaires, bases du financement, sont évacuées.

- ne pas vouloir réduire les déficits en baissant les retraites de demain. Ce mensonge grossier ne résiste pas aux faits : les réformes de 1993 et 2003 ont déjà conduit à la baisse du niveau des pensions ; pour celle de 2011, le COR estime que d'ici 2030 les retraités vont s'appauvrir de 18%.

- « qu'il est nécessaire de travailler plus longtemps car nous vivons plus longtemps ». Cette affirmation simpliste est l'œuvre d'un technocrate qui ne connaît pas la réalité du travail ou qui n'a jamais été au chômage en fin de carrière. Il ne suffit pas de dire que les salariés doivent décaler de deux ans leur âge de départ à la retraite pour modifier le comportement des employeurs à l'égard des salariés âgés !

Dans cette logique, certains osent dire qu'arrêter le travail à 60 ans ou à 62 ans serait un détail. Ceux-là ignorent certainement que l'espérance de vie en « bonne santé » est estimée à 64.2 ans pour les femmes et à 63.1 ans pour les hommes. Ceux-là n'ont jamais vu un ouvrier carreleur à genoux, ni une femme de service poussant son chariot, ni une serveuse et ses phlébites à répétition ; ils n'ont pas idée d'une rentrée pour une enseignante de 62 ans, ni de la vie d'une infirmière en poste dans sa 63ème année. Dans les entreprises et dans les bureaux, les risques cardiaques et vasculaires liés au stress sont là. Tous les métiers ont leur pénibilité qui s'accroît entre 55 et 65 ans!

Monsieur le Sénateur,

Au moment du vote final, nous vous demandons de voter contre cette régression sociale. Un vote différent vous ferait porter l'entière responsabilité des conséquences de cette réforme sur la vie des gersoises.

DavidAYLIES (CGT), Didier MIOTTI (CFDT), Betty JEAN DIT TEYSSIER (FSU), Michel SESPIAUT (CFE-CGC), David PILLAUD (UNSA), Pierre WIART (Solidaires)



Prix 0,50• - Mensuel n°247 - 29 octobre 2010 -CPPAP 0410 S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32

tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78

snu32@snuipp.fr





SNUipp/FSU
05.62.05.42.51

La lettre des délégué(e)s

SNUipp-FSU

CAPD du 21 octobre

compte-rendu préparé
par Mariana BARIC,
Elsa DELIGNIERES,
Sarah DIAZ, Betty
JEAN dit TEYSSIER

1/ Appels à candidature

- Poste de coordonnateur AVSI :

3 actes de candidatures étaient arrivés hors délai, 1 était irrecevable car la personne ne possédait pas le CAPASH, aucune n'était arrivée dans les délais.

Sur la demande de l'Inspecteur d'Académie, une quatrième candidature a été déposée, une fois les 3 autres connues.

C'est cette dernière qui a été retenue par l'IA.

Le SNUipp a fait remonter le sentiment de nombreux collègues trouvant les nominations sur postes à profil très obscures.

Il est évident qu'à l'heure actuelle ces nominations manquent de critères clairs et qu'il faudra remédier à ce flou. Par exemple, une candidate n'a pas été retenue par manque de compétences informatiques... rien dans l'appel à candidature ne laissait entendre qu'il fallait être expert en informatique !

L'IA s'est défendu de "magouiller" mais affirme qu'effectivement ses choix sont fonction de ce qui arrange l'administration.

Là, il s'agissait de privilégier une solution avec une collègue déjà présente à l'Inspection Académique à mi-temps, quitte à lui demander de postuler hors délai sur un poste qui ne l'intéressait pas de prime abord !

Une fois encore, les RASED trinquent : par cette nomination, celui de Fleurance perd son demi-poste de maître G.

L'IA a assuré qu'il donnerait, en "échange", un poste entier de soutien sous forme d'un demi à Fleurance et d'un demi à Vic Fezensac.

Le SNUipp a rappelé qu'en aucun cas le soutien ne pourrait remplacer les compétences spécifiques de membres du RASED.

Par exemple, nous avons rappelé qu'avant de mettre en place des surnombres sur du soutien sur Auch centre, l'IA aurait dû prendre l'avis des RASED concernés. Cela aurait évité de mettre les collègues sans formation sur les écoles où les élèves sont les plus en difficulté.

- Poste d'animateur informatique d'Auch Est :

5 candidats se sont présentés. L'Inspecteur d'Académie a classé 3 d'entre-eux, les autres n'ayant pas présenté un projet assez clair.

La prise de fonction se fera à compter du 4 novembre. En tout cas, il est issu d'un poste classique (adj Pessan), la spirale des appels à candidatures est enfin terminée!

2/ Etat des lieux des surnombres :

il y avait 33 collègues en surnombre au début d'année. Il en reste encore 29.

3/ Misérable Hors classe

Cette année, 12 places sont ouvertes.

Le SNUipp a rappelé qu'il demandait l'abandon de la hors-classe et sa transformation en échelons supplémentaires à l'indice terminal 783, celui de la hors-classe actuellement.

Il a également rappelé que le ministère n'avait pas tenu ses engagements sur l'accès à la hors-classe. A sa création, 15% du corps des PE devait y accéder, nous sommes loin, malgré la petite augmentation du nombre de places depuis 3 ans (de 1 à 2, nous sommes passés à 9 puis 12 places).





Formation Continue Stages départementaux

de novembre 2010 à juin 2011

la liste des collègues retenus par stage se trouve dans la version papier, conformément à ses engagements, le SNUipp ne publie pas de données nominatives par internet...

Formation continue

Le nombre de demandes qui avait fortement augmenté l'an passé s'est stabilisé.

Comme chaque année, la demande est forte pour les stages maternelles... et la brigade formation continue ayant été réduite à 10... les élus sont peu nombreux.

L'incidence du changement dans la formation initiale (au delà de tout ce que nous en pensons) est flagrante :

lors de l'établissement du plan de formation, 2 stages en maternelle et 2 stages en élémentaire de 15 jours chacun étaient prévus puisque le Gers attendait plus de 60 étudiants en M2 (master 2)... 40 M2 présents à Auch et la forte probabilité qu'il n'y ait que les admissibles qui fassent des stages en responsabilité n'offrent plus que 16 à 20 places de formation continue, dans le meilleur des cas.

- Seuls les 10 premiers de la liste seront pris de façon certaine. Les 10 autres collègues sont pour l'instant en liste complémentaire, dans l'attente du nombre d'admissibles au concours.

Concrètement pour les collègues, cela veut dire que l'IA suspend 2 des 4 stages mis en place : "activités motrices et sensorielles et langage à l'école maternelle" et "la culture humaniste, et son aspect historique" !

Qui a pu penser un seul instant que l'arrivée des M2 serait un plus pour la formation des collègues titulaires ?

Chaque stage peut accueillir 10 enseignants (hors stages remplacés par les M2 dont nous ne savons pas grand chose):

Contrairement à l'an passé, des collègues seront admis en surnombre si leur barème le permet car il n'est pas besoin de pourvoir à leur remplacement : RASED...

Ceci explique que certains stages dit "courts" accueillent plus de 10 stagiaires.

2 stages n'ont pas été entièrement pourvus:

Enseigner en CLIS, UPI, [1]

Enseigner en SEGPA, IMPRO..., [2]

Le SNUipp a demandé qu'un appel à candidature soit lancé auprès des collègues, ce qui a été fait.

[1] [2] ouvert aux titulaires remplaçants

Rappel du barème:

- On multiplie l'Ancienneté Générale des Services (AGS) par un coefficient qui en dépend et qui varie de 0 à 2.

AGS < 3 ans :

Le coefficient vaut 0

AGS = 3 ou 4 ans :

Le coefficient vaut 1

AGS entre 5 et 9 ans :

Le coefficient vaut 1,5

AGS entre 10 et 19 ans :

Le coefficient vaut 2

AGS entre 20 et 29 ans :

Le coefficient vaut 1,5

AGS > 30ans :

Le coefficient vaut 1

- On retire ensuite du résultat le nombre de semaines de stages effectuées durant sa carrière.

- D'autre part les enseignants ne peuvent cumuler plus de 16 jours de stage par an, ni ne peuvent dépasser 144 jours de stage dans leur carrière.

Bénévolat et Ecoles Numériques Rurales

Le SNUipp a demandé à ce que les formations sur les Ecoles Numériques Rurales organisées par les fournisseurs du matériel soient décomptées des heures d'animations pédagogiques. Le bénévolat a des limites.

- L'Inspecteur d'Académie a accepté, jugeant la demande légitime.

ECOLES NUMERIQUES RURALES

Vu la disparité dans l'arrivée du matériel, ces stages seront organisés aux dates prévues mais les écoles concernées seront choisies en fonction de l'avancement de l'installation.

FORMATION DES MEMBRES DE RASED

07.12.11 N'ayant pas besoin de remplacement, l'ensemble des collègues de RASED ayant fait la demande est pris.



4/ Promotions

Extrait de la déclaration préliminaire du SNUipp

(l'intégralité sur <http://32.snuipp.fr>)

.....C'est dans ce contexte, que la question de l'évolution de la carrière prend une acuité particulière :

le système des promotions est actuellement le seul moyen pour la profession d'espérer un petit plus financier.

Et pourtant il ne compense que partiellement les pertes de salaire, tant il est injuste et aberrant :

- problème d'harmonisation des notes pédagogiques
- problème de fréquence d'inspection
- problème de goulet d'étranglement au niveau de certains échelons qui retarde l'avancement des plus jeunes et empêche certains enseignants d'atteindre le 11ième échelon à la fin de leur carrière.

Et pourtant une disposition existe déjà pour les directeurs d'établissement ou d'école d'application, pour les IEN : l'avancement de tous au rythme le plus rapide.

Cette mesure constitue un des seuls moyens de répondre aux demandes d'une profession dont la charge de travail a été singulièrement alourdie en peu de temps.

C'est pourquoi, nous revendiquons le système de promotion le plus équitable qui soit : l'avancement au meilleur rythme pour tous dans le cadre d'une grille indiciaire consolidée.

5/ Questions diverses

- Rythmes scolaires, attention à l'infarctus!

S'agissant de la demande des IEN de mettre la question des rythmes scolaires à l'ordre du jour du 1er conseil d'école, le SNUipp souhaitait savoir s'il s'agissait d'une réelle consultation ou d'une consultation pour la forme pour "satisfaire" le ministre ?

Dans le premier cas, les élues du SNUipp ont fait remarquer que le délai imparti est trop court.

Il est illusoire de penser que les délégués de parents d'élèves pourront apporter, dès le premier conseil d'école, l'avis de l'ensemble des parents d'élèves et non pas leur avis personnel à la question.

L'IA admet que son but est de donner au Recteur la contribution du Gers dans les délais impartis par celui-ci, à savoir début décembre.

La qualité des débats n'est donc pas à l'ordre du jour (en même temps, quand on voit la teneur du questionnaire proposé comme support !).

- Nous proposons aux collègues ne souhaitant pas rentrer dans ce jeu là de proposer une motion à leur conseil d'école déclarant que *"le sujet est trop important et mérite qu'on mène une vraie réflexion étayée, et qu'en conséquence ce point est reporté à une date ultérieure."* Les conseils d'école qui souhaiteraient s'emparer de la question auront la possibilité de faire remonter directement leur contribution au ministère d'ici le printemps.

- Ce qui est dit...décharge de direction, école Marianne à Auch :



barème du dernier promu par échelon

Instituteurs

Echelon	11	10
Choix		
Mi-Choix	41.333	36.208

Profs d'école

Echelon	11	10	9	8	7	6	5
Gr ^d choix	55.692	50.711	43.500	36.644	23.500 AGS:9 Né(e) en 05/95	20.000 AGS:6,5	16.000 AGS:4 Né(e) en 07/79
Choix	51.394	42.892	34.000	28.000 AGS:14	23.978	18.614	

Le SNUipp a rappelé à l'IA qu'il s'était engagé à mettre un surnombre sur l'école pour pallier à la suppression de la décharge de direction..

L'IA a répondu qu'il tiendrait parole et s'en occuperait au plus vite.

- Indemnisation des remplaçants accueillant un S1. Faut-il en rire ?

Les collègues ZIL accueillant un S1 dans leur classe jusqu'aux vacances souhaitaient une reconnaissance du travail supplémentaire occasionné, sachant que l'administration ne les a pas toujours informés en amont de la nature particulière du remplacement en question.... Se faisant leur relais en CAPD, le SNUipp avait demandé qu'ils puissent bénéficier de l'indemnité de 200 euros prévus pour les enseignants recevant des M1 ou M2 dans leur classe...

A priori, le Recteur ne souhaite pas répondre de façon favorable à cette demande (c'est le même qui a refusé de payer les frais de déplacements pour les postes fractionnés !).

Quant à la demande de dégager du temps sur les 60h. pour compenser, l'IA y répond favorablement :

- il octroie royalement un crédit de 6h. à déduire des 60h. !!!!!!!!

Faut-il en rire, faut-il en pleurer ? Nous conseillons vivement aux enseignants concernés de déduire le temps réel passé avec ces jeunes collègues... Si les IEN souhaitaient "chipoter" sur le déroulement de leur service, nous ne manquerions pas de les accompagner si besoin.

- Accueil en stage d'élèves de 3ème:

Certains collègues s'étaient vus refusés par leur IEN le droit de recevoir un élève de 3ème en stage ("découverte du milieu professionnel").

Après intervention du SNUipp, l'Inspecteur d'Académie acceptera de signer les convention pour ces élèves.